



# CHARTRE DE L'ADHERENT A L'US VILLEJUIF NATATION

Cette charte est fondée sur les principes déontologiques du sport, déclinés dans la charte de l'US Villejuif Natation. Elle fixe le cadre général des relations entre les adhérents et le club. Tout nageur du club, son représentant, tout membre du club s'engage à respecter les principes et valeurs de la présente charte. En cas de manquement aux principes acceptés, tout membre du club s'expose à des sanctions.

La charte a pour objet de définir les droits et les devoirs des nageurs, des parents, des entraîneurs et éducateurs et de matérialiser l'acceptation formelle de ceux-ci.

## **I - Avoir l'esprit sportif, dans le sport et dans la vie, c'est :**

- **Etre respectueux du jeu, des règles de soi-même, des autres et des institutions, sportives et publiques,**
- **Etre honnête, intègre et loyal,**
- **Etre solidaire, altruiste et fraternel,**
- **Etre tolérant.**
  - Badger obligatoirement la carte d'entrée pour accéder à vos séances.
  - Faire preuve de politesse et de respect envers l'ensemble des personnes présentes (personnel territorial, entraîneurs, nageurs, parents, membre du bureau ...).
  - Respecter les lieux et le matériel mis à disposition par le club et le Territoire Grand Orly Seine Bièvre ; se comporter correctement dans les vestiaires ; mettre les déchets à la poubelle ; utiliser correctement les casiers...
  - Coopérer à la mise en place et le rangement du matériel à la fin de chaque séance.

## **II - Les valeurs fondamentales du sport sont :**

- **D'être ouvert et accessible à tous, quelle que soit la forme de pratique ou la discipline,**
- **De favoriser l'égalité des chances,**
- **De favoriser la cohésion et le lien entre tous les acteurs du sport,**
- **De refuser toute forme de discrimination.**
  - Toute attitude raciste, homophobe ou xénophobe, qu'elle se manifeste par un comportement discriminant, par des agressions verbales ou physiques, ou par des propos insultants en raison de l'orientation sexuelle réelle ou supposée ou en raison de son origine ou de sa religion seront sanctionnés.
  - Respecter chacun des nageurs.
  - Pour l'éducateur ou l'entraîneur, prendre en compte l'ensemble des nageurs de son groupe sans distinction.

## **III- L'esprit sportif et les valeurs du sport doivent être enseignés, promus et défendus.**

- Se préparer avec sérieux, sans recours à des artifices formellement interdits, tel que le dopage.
- Pour l'éducateur ou l'entraîneur, donner l'exemple.
- Respecter les plans d'entraînements établis par les entraîneurs du club.
- Participer et représenter le club lors des compétitions ou vous êtes engagés.

## **IV - Se conformer aux règles du jeu**

- Etre ponctuels aux entraînements et respecter les horaires et volume d'entraînements.
- Pour l'éducateur ou l'entraîneur, possibilité d'exclusion de l'entraînement un nageur pour non-respect des règles de la charte. Dans ce cas, le nageur mineur, attendra la fin du cours.



# CHARTRE DE L'ADHERENT A L'US VILLEJUIF NATATION

- Pour l'éducateur, l'entraîneur, définir avec le nageur les objectifs à atteindre en fin de saison, le nombre d'entraînement nécessaire.
- Pour l'entraîneur, proposer la sélection ou non des nageurs aux compétitions.
- Pour les parents, respecter le travail des éducateurs ou entraîneurs et ne pas intervenir sur l'aspect sportif, respecter le nombre d'entraînements.
- Pour les parents, prendre rendez-vous si besoin avec l'éducateur ou l'entraîneur, en dehors des entraînements et selon ses disponibilités.

## **V - Respecter tous les acteurs de la compétition : partenaires, adversaires, arbitres et officiels, éducateurs et entraîneurs, dirigeants, organisateurs**

- Adopter en toutes circonstances un comportement courtois et respectueux.
- S'interdire de formuler des critiques, injures ou moqueries à l'égard d'un autre acteur de la compétition.

## **VI - Se respecter soi-même**

- Rechercher la confiance en soi, en ses capacités.
- Etre fidèle à ses convictions sans nuire pour autant à celle des autres.
- Protéger son corps et son esprit : Veiller à son alimentation, son sommeil et son hygiène, notamment dentaire.
- Soigner son apparence, sa tenue, son langage.

## **VII - Respecter les décisions des arbitres et des officiels**

- Ne jamais contester les décisions par les gestes ou la parole, ni dénigrer leurs performances en public.
- Inciter les plus jeunes à s'orienter vers une activité d'officiel.
- Pour les officiels, faire les efforts nécessaires pour demeurer compétents, exemplaires et justes.

## **VIII - S'interdire toute forme de violence et de tricherie**

- Refuser toute forme de violence et de tricherie, notamment les agressions verbales ou physiques, les provocations et les incitations à la violence ; les discriminations ; les fraudes ou manipulations visant à fausser un résultat, le déroulement d'un jeu ; les atteintes à bien d'autrui et de la collectivité : vol, effraction, vandalisme...
- Pour les entraîneurs et les parents, le surentraînement et systèmes de compétitions trop lourds peuvent être une forme de violence imposée aux jeunes sportifs et constituent une faute éducative.

## **IX - Etre maître de soi en toutes circonstances**

- Pour les nageurs, les entraîneurs et éducateurs, les officiels, les parents et les dirigeants, rester mesurés dans leur attitude, contrôler leurs propos, leurs réactions et leurs émotions en toute occasion.

Nom et signature du nageur

Pour l'équipe des éducateurs et entraîneurs

Pour le bureau de l'USVN

Et de son parent (si mineur)

le Directeur Technique

la Présidente